



**SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE – CGT**

**126 rue de l'Université – BP 24
75355 PARIS 07 SP**

Madame Cécile Maurice
Directrice des Ressources humaines

Paris, le 11 avril 2023

Objet : préavis de grève du SPAN-CGT pour la journée d'action du 13 avril

Madame la Directrice,

La Première ministre a présenté le mardi 10 janvier 2023 un projet injuste et brutal de réforme des retraites qui frappera de plein fouet l'ensemble des travailleuses et des travailleurs.

Au cours des onze journées de mobilisation, des millions d'entre eux se sont mis en grève et sont descendus dans le rue pour dire non au report de l'âge de départ à la retraite et à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Si elle est mise en œuvre à l'échelon national, et comme l'ont indiqué au SPAN-CGT la Présidente et les Questeurs à l'occasion de leur entretien du 29 mars, cette réforme sera « transposée » aux personnels de l'Assemblée. En conséquence, personnels titulaires et contractuels n'ont d'autre choix que de se mobiliser aux côtés des autres fonctionnaires et salariés pour défendre leurs droits.

Afin de leur permettre de participer à la journée d'action prévue, le SPAN-CGT dépose le présent préavis de grève pour le jeudi 13 avril, de zéro heure à minuit, ainsi que pour la nuitée qui précède et celle qui suit.

Ce préavis précise, pour les personnels de l'Assemblée, celui déposé par l'Union fédérale des syndicats de l'État (UFSE) pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023, auquel le SPAN-CGT s'associe pleinement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le Bureau du SPAN-CGT

Valérie BERGÉ
Co-secrétaire générale

Benjamin QUASHIE-ROUBAUD
Co-secrétaire général



Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Montreuil, le 24 mars 2023

Monsieur Stanislas Guerini

Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 30 avril 2023

Monsieur le Ministre,

Depuis le début de l'année, des journées de mobilisation dont notamment 9 journées de grèves et manifestations à l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle, ont marqué le paysage social. Malgré cette mobilisation avec la participation massive des salarié.es, le président de la République et son gouvernement refusent toujours d'entendre leurs justes revendications, s'arcboutant, notamment, sur la constitutionalité du 49.3. Face à ce passage en force, qui n'est ni juste ni démocratique, l'UFSE-CGT appelle à de nouvelles journées de mobilisation (initiatives locales, assemblées générales des personnels, rassemblements, grèves, grèves reconductibles, etc.) du 1^{er} au 30 avril 2023, pour le retrait de la loi portant contre-réforme des régimes de retraite, pour défendre leurs droits à une retraite digne dès 60 ans, leurs droits et statuts particuliers, l'augmentation des traitements, des salaires, des pensions, des retraites.

Les personnels de la Fonction publique portent des revendications fortes sur les salaires, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, la retraite, les emplois, une autre conception de l'organisation territoriale de l'État, la défense et le développement des missions publiques et d'une fonction publique de carrière qui rejoignent les préoccupations de l'ensemble de la population pour l'intérêt général.

L'urgence s'impose pour, notamment, une augmentation immédiate d'au moins 10% de la valeur du point et une indexation sur l'inflation.

Les personnels revendiquent avec force la retraite à 60 ans avec un taux minimum de remplacement de 75% et l'augmentation des pensions et retraites. La loi de transformation de la Fonction publique et cette réforme des retraites doivent impérativement être abrogées.

Les agent-es défendent le statut général des fonctionnaires, leurs statuts particuliers, une fonction publique reconnaissant leurs qualifications et garantissant un vrai déroulement de carrière.

Dans le cadre de ces journées, des agentes et des agents pourraient choisir de participer à ces actions en cessant le travail. Le présent courrier vaut donc préavis de grève pour tous les personnels de la Fonction Publique d'État, ainsi que pour la nuitée en amont et en aval de ces dates.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée

Céline Verzeletti
Co-Secrétaire Générale de l'UFSE

Christophe Delecourt
Co-Secrétaire Général de l'UFSE

Copie à : Madame Nathalie Colin, Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction publique

Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel: **01 55 82 77 56** - mel : ufse@cgt.fr